

## Motion

### Proposition d'une stratégie d'autoconsommation énergétique communale

Bavois, le 6 décembre 2022

Monsieur le président du Conseil Communal,

Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Selon le programme du Conseil fédéral pour l'efficacité énergétique : " Les villes, communes et régions ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 et de l'accord de Paris sur le climat".

La présentation de la commission Énergie au dernier conseil du 11 octobre 2022 a mis en avant que la commune mettait en œuvre de nombreuses actions pour favoriser son efficacité énergétique par son chauffage à distance, ses panneaux solaires sur le toit de la voirie, en modernisant l'éclairage public, le projet de rénovation de la grande salle, etc.

Dans le point, "les conclusions et potentiels d'améliorations" de ce rapport, de nombreuses toitures de Bavois, comprenant des bâtiments communaux, étaient propices à l'installation de panneaux photovoltaïques (annexe 1). Ainsi, nous proposons d'accélérer la mise en œuvre du Plan Énergie et Climat communal (PECC) (annexe 2, PECC - FICHE 15) et souhaiterions charger la municipalité de proposer une étude sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïque sur les bâtiments communaux ayant une utilisation diurne d'ici fin 2023. Cette action nous permettra d'améliorer notre autosuffisance énergétique d'ici l'hiver 2023-2024.

Nous faisons cette proposition pour les raisons suivantes :

- le contexte socio-économique mondial (augmentation des coûts de l'énergie fossile, réchauffement climatique),
- Possibilité de diminution de la facture énergétique de la commune sur le long terme.
- Subventionnement étatique des panneaux solaires photovoltaïques de 30% (rétribution unique à l'investissement).

- Les banques octroient, probablement, des taux d'intérêt avantageux afin de favoriser la transition énergétique.

- Valorisation rapide de l'investissement (non-paiement à la romande énergie d'électricité dont le prix va augmenter de 49% en 2023 et si non-utilisation de cette électricité, rachat à 18,6 centimes/kWh pour 2023 au lieu de 9,5 centimes/kWh en 2022)

- Devoir d'exemplarité de la commune dans la production locale d'énergie et dans la transition énergétique

En Conclusion, nous demandons au Conseil :

- de charger la Municipalité de proposer une étude sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïque sur les bâtiments communaux ayant une utilisation diurne d'ici fin 2023, avec un projet chiffré.

Cédric Martin



Adrien Saugy



## ANNEXE 1 :



# Profil énergétique Conclusion et potentiels d'amélioration

**Energie solaire** : selon le guichet cartographique de la Confédération, l'aptitude des toitures à utiliser l'énergie solaire sur le territoire communal est globalement bonne à top.

